



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question au Gouvernement n° 2384

Texte de la question

CLASSES DE 4E ET 3E TECHNOLOGIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Pour les nombreux jeunes qui connaissent des difficultés scolaires au collège, le préapprentissage et l'apprentissage paraissent constituer la seule solution. Or il en existe une autre, les 4e et 3e technologiques, qui leur permettent de quitter le collège, de rejoindre le lycée et de faire redémarrer leur vie scolaire sur de meilleures bases.

Ces classes existaient dans l'éducation nationale jusqu'à ce que la gauche les supprime au nom de la logique purement politique du collège unique. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Maxime Gremetz. C'est papa Haby qui a fait la réforme du collège unique !

M. Marc Le Fur. Heureusement, ces classes ont subsisté dans l'enseignement agricole, à la plus grande satisfaction des parents, et je suis convaincu que, sur ces bancs, un grand nombre d'entre nous pourraient citer des exemples de jeunes dont la vie scolaire a pu redémarrer grâce aux 4e et 3e technologiques des lycées agricoles.

Or, selon une rumeur qui court actuellement, elles seraient menacées. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande de rassurer les familles et les enseignants. Nous devons réaffirmer la place éminente que l'enseignement agricole, public et privé, ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*), l'enseignement général et les maisons familiales rurales tiennent auprès de beaucoup de familles pour offrir une seconde chance à leurs enfants. Monsieur le ministre, votre réponse est attendue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Dominique Bussereau, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur Le Fur, vous avez raison de rappeler les mérites de l'enseignement agricole, lequel est un service public assuré par l'enseignement public, par l'enseignement privé et par les maisons familiales rurales. C'est un enseignement de qualité qui, alliant le travail concret sur le terrain à l'enseignement théorique, permet d'offrir de vrais débouchés à de nombreux jeunes qui échappent ainsi aux difficultés.

Une rumeur a couru, c'est vrai. Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, il s'agit de lui tordre définitivement le cou ! Il n'y aura pas de suppression des 4e ni des 3e technologiques dans l'enseignement agricole ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

La démarche est la suivante : alors que les directeurs régionaux de l'agriculture, qui exercent pour l'enseignement agricole les mêmes fonctions que les recteurs, procéderont à une concertation région par région, des crédits prélevés sur le budget de l'éducation nationale - j'en remercie Gilles de Robien - et sur celui de

l'agriculture fourniront des moyens supplémentaires pour l'enseignement agricole. L'Assemblée a voté de tels moyens pour les maisons familiales rurales et pour l'enseignement. Hier, les sénateurs ont fait de même. Dans tous nos lycées agricoles, les 4e et les 3e technologiques seront sauvegardées et développées.
(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2384

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 décembre 2005